



Bulletin Officiel

N° 6037 Mercredi 05 Février 2020

www.cmf.tn — 25^{ème} Année — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES
ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

2-4

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

5-10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

11-12

ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019

- UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
- UBCI – UNIVERS ACTIONS SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société CARTHAGE CEMENT

Société Anonyme au capital de 172.134.413 DT

divisé en 172.134.413 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement, tenue le **11/10/2019**, prenant acte de l'obligation à la charge de la société de procéder à la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-douze millions cent trente-quatre mille quatre cent treize dinars (172.134.413 DT) à trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent dix-neuf mille cent quarante-six dinars (395.919.146 DT), selon les modalités suivantes :

- 223.774.733 DT par émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix d'un dinar deux cents millimes (1,200 dinars) chacune, soit un dinar (1 dinar) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 dinar) de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.
- La société Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscriptions et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscriptions susmentionnée.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

1. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation de capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

- Suite -

2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société Carthage Cement procédera à une augmentation de capital de 223.774.733 DT par souscription en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société et par émission de 223.774.733 actions nouvelles.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à BINA Corp et EI KARAMA Holding sera effectuée par l'émission de 56.754.356 actions nouvelles détaillée comme suit :

Créanciers	Montant de la créance arrêté au 30/09/2019	Nombre des actions pour souscription
Société BINA Corp	62.016.153	51.680.127
Société AL KARAMA Holding	6.089.075	5.074.229
Total	68.105.228	56.754.356

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 268.529.679,6 DT (dont 68.105.227,2 DT à libérer par compensation des créances revenant à BINA Corp (compte courant associé) et EI KARAMA Holding. Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 200.424.452,4 DT.

En DT	Conversion de BINA Corp et EI KARAMA Holding	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	56.754.356	167.020.377	223.774.733
Prime d'émission	11.350.871,2	33.404.075,4	44.754.946,6
Total	68.105.227,2	200.424.452,4	268.529.679,6

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

2.1-Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 1,200 DT l'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

2.2-Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Carthage Cement ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3-Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 223.774.733 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

- Suite -

2.4-Période de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce, **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 05/03/2020 au 09/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 13/03/2020 au 17/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 167.831.050 DT, correspondant à 167.831.050 actions).

2.5-Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Carthage Cement exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,200 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 05 031 000 098 087 073 086 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Les Berges du Lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6-Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 28/02/2020 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 28/02/2020 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7-Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8-Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 172.134.413 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3-BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation entre dans le cadre de l'obligation à la charge de la société de procéder à une restructuration financière et la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 a révélé que suite aux pertes cumulées, les fonds propres de la société Carthage Cement étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé de poursuivre l'activité de la société et a envisagé une augmentation du capital en numéraire par l'émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix de un dinar deux cents millimes (1,200 DT) chacune, soit un dinar (1 DT) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 DT) de prime d'émission et ce, afin de régulariser la situation de ses fonds propres au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Toutefois, la réalisation de cette opération a été décalée, et donc la situation de la société n'a pas été régularisée à temps.

Par ailleurs, le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société Carthage Cement arrêtés au 31/12/2018 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019 mentionne que : « la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. »

Partant de ce fait, la société Carthage Cement s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas

- Suite -

4-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres :

Les actions de la société Carthage Cement sont négociables sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5-Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 172.134.413 actions anciennes composant le capital actuel de la société Carthage Cement inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/01/2020**, droits de souscription détachés.

4.6-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 223.774.733 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

4.7-Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8-Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

4.9-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400062» durant la période de souscription préférentielle soit du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400070» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 19-1033 en date du 31/12/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le prospectus suvisé est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société Carthage Cement (Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II), de MAC SA intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac), sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2019 seront publiés au Bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2020.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	189,618	189,618		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	129,511	129,531		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	109,189	109,204		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	115,187	115,207		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	113,452	113,467		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	109,602	109,625		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,304	109,867	109,884		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,178	45,182		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,512	31,517		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANTIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	106,553	106,574		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,791	16,794		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	121,830	121,843		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,161	1,161		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	112,579	112,594		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,095	11,096		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	157,668	157,700		
17	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,134	11,136		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,750	1,752		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,131	61,138		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	129,542	129,558		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	111,342	111,321		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	135,680	135,803		
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	508,458	508,232		
24	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	128,607	128,773		
25	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	135,719	135,895		
26	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	129,972	130,051		
27	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	111,738	111,766		
28	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	106,899	107,066		
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	177,756	177,937		
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	95,868	95,744		
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	118,352	118,271		
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	166,027	166,250		
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	143,261	143,586		
34	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	102,261	102,149		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	22,190	22,238		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2090,908	2098,414		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	127,693	127,981		
38	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	164,511	164,493		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	201,379	203,194		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,568	17,557		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,784	2,807		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,468	2,486		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	75,633	75,752		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,171	1,172		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,232	1,233		
46	FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,181	1,184		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,148	1,151		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	118,256	119,687		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	131,815	131,794		
50	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1133,301	1115,190	1130,788		
51	FCP PERSONNEL UB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	11,921	11,967		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	10,043	10,089		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	91,670	91,528		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	110,233	110,248
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,288	103,297
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	106,783	106,799
57	ATTUARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTUARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	105,365	105,382
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	107,325	107,345
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	109,295	109,302
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	106,790	106,805
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	103,876	103,891
62	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	103,833	103,843
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	107,338	108,055	108,075
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	109,960	109,980
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	106,370	106,382
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	105,240	105,253
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	105,446	105,461
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	105,532	105,544
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	105,156	105,173
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	106,928	106,940
71	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	105,332	105,349
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	104,498	104,512
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	107,294	107,307
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	103,725	103,737

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	105,836	105,817
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	106,279	106,298
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	107,129	107,145
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	111,418	111,704
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	60,669	60,709
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	95,508	95,588
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,466	18,700	18,742
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	300,930	301,153
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2271,943	2276,269
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	75,433	75,691
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,363	57,385
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	111,263	111,407
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	11,396	11,408
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	13,056	12,999
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	15,835	15,864
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	13,765	13,811
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	151,884	151,900
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	8,922	8,970
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	114,150	114,649
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	87,581	87,854
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	90,915	91,281
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	99,152	99,311
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	98,741	96,334	96,273
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	93,036	93,129
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,855	9,890
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	94,377	94,615
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	151,480	151,518
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	106,220	106,190
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	114,630	114,485
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	119,360	120,600
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	190,638	190,801
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	180,030	180,414
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	161,575	162,137
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	22,918	22,849
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	145,980	146,111
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	140,782	138,470
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	1029,469	1029,947
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5746,223	5711,376
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	5266,978	5311,409
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	91,496	91,864
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4995,360	4958,490
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	9,963	10,084
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	120,436	121,732
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	11202,365	11266,994

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société Modern Leasing en BH Leasing, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2 - 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
20.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
58. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	STARTUP FUND	Ajyal	J5 jardins du lac
47	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
48	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelle ville, 1002 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Décembre 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 82 039 601 dinars et un bénéfice net de la période de 846 651 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 31 Décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 82,03% de l'actif total au 31 décembre 2019 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 28 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2019	31/12/2018
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	67 293 174,386	79 631 032,573
	a- Obligations et valeurs assimilées		67 293 174,386	79 631 032,573
	b- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	14 746 426,627	16 714 722,114
	a- Placements monétaires		5 983 590,478	1 834 137,939
	b- Disponibilités		8 762 836,149	14 880 584,175
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		82 039 601,013	96 345 754,687
	<u>PASSIF</u>			
			<u>276 822,774</u>	<u>282 130,015</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	185 670,795	225 939,765
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	91 151,979	56 190,250
	<u>ACTIF NET</u>		<u>81 762 778,239</u>	<u>96 063 624,672</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	78 465 017,581	92 324 185,204
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>3 297 760,658</u>	<u>3 739 439,468</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		645,399	165,581
	b- Sommes distribuables de l'exercice		3 297 115,259	3 739 273,887
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		82 039 601,013	96 345 754,687

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>844 831,364</u>	<u>3 593 834,784</u>	<u>1 046 334,689</u>	<u>4 819 157,340</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		844 831,364	3 593 834,784	1 046 334,689	4 819 157,340
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>207 015,222</u>	<u>887 227,793</u>	<u>241 445,624</u>	<u>1 045 827,859</u>
Total des revenus des placements		<u>1 051 846,586</u>	<u>4 481 062,577</u>	<u>1 287 780,313</u>	<u>5 864 985,199</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	<u>-185 670,798</u>	<u>-791 039,355</u>	<u>-225 727,537</u>	<u>-1 067 929,584</u>
Revenu net des placements		<u>866 175,788</u>	<u>3 690 023,222</u>	<u>1 062 052,776</u>	<u>4 797 055,615</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.9	<u>-28 905,951</u>	<u>-120 726,848</u>	<u>-35 200,841</u>	<u>-158 808,848</u>
Résultat d'exploitation		<u>837 269,837</u>	<u>3 569 296,374</u>	<u>1 026 851,935</u>	<u>4 638 246,767</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-215 294,742</u>	<u>-272 181,115</u>	<u>-431 656,184</u>	<u>-898 972,880</u>
Sommes distribuables de la période		<u>621 975,095</u>	<u>3 297 115,259</u>	<u>595 195,751</u>	<u>3 739 273,887</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>215 294,742</u>	<u>272 181,115</u>	<u>431 656,184</u>	<u>898 972,880</u>
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		<u>9 381,240</u>	<u>37 219,050</u>	<u>-215 333,920</u>	<u>-559 087,291</u>
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>888,200</u>	<u>226 933,333</u>	<u>608 770,000</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>0,000</u>	<u>-1 428,170</u>	<u>0,000</u>	<u>-17 261,996</u>
Résultat net de la période		<u>846 651,077</u>	<u>3 605 975,454</u>	<u>1 038 451,348</u>	<u>4 670 667,480</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>846 651,077</u>	<u>3 605 975,454</u>	<u>1 038 451,348</u>	<u>4 670 667,480</u>
a- Résultat d'exploitation	837 269,837	3 569 296,374	1 026 851,935	4 638 246,767
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	9 381,240	37 219,050	-215 333,920	-559 087,291
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	888,200	226 933,333	608 770,000
d- Frais de négociation de titres	0,000	-1 428,170	0,000	-17 261,996
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-3 404 373,750</u>	<u>0,000</u>	<u>-4 144 954,940</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-6 899 063,568</u>	<u>-14 502 448,137</u>	<u>-13 519 011,249</u>	<u>-46 900 702,424</u>
a- Souscriptions	10 754 022,889	47 285 747,781	11 350 227,188	51 814 554,055
- Capital	10 453 700,000	46 152 300,000	11 062 600,000	50 713 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-87 770,474	-395 412,676	-97 723,072	-448 822,074
- Régularisation des sommes distribuables	388 093,363	1 528 860,457	385 350,260	1 550 076,129
b- Rachats	17 653 086,457	61 788 195,918	24 869 238,437	98 715 256,479
- Capital	17 194 400,000	60 168 400,000	24 266 900,000	96 552 200,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-144 756,631	-515 665,973	-214 691,479	-853 927,481
- Régularisation des sommes distribuables	603 443,088	2 135 461,891	817 029,916	3 016 983,960
VARIATION DE L'ACTIF NET	-6 052 412,491	-14 300 846,433	-12 480 559,901	-46 374 989,884
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	87 815 190,730	96 063 624,672	108 544 184,573	142 438 614,556
b- En fin de période	81 762 778,239	81 762 778,239	96 063 624,672	96 063 624,672
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	858 656	931 410	1 063 453	1 389 799
b- En fin de période	791 249	791 249	931 410	931 410
VALEUR LIQUIDATIVE	103,333	103,333	103,137	103,137
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,12%	4,08%	4,16%	3,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêts.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETATDE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2019 d'obligations et de bons de trésor assimilables.
Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		31/12/2019	31/12/2018
BTA	(1)	50 771 201,834	50 734 276,482
Obligations émises par l'Etat	(2)	1 231 455,738	1 847 312,877
Obligations des Sociétés	(2)	15 290 516,814	27 049 443,214
Total		67 293 174,386	79 631 032,573

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif
BTA		49 687 658,956	50 771 201,834	61,89%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 088 525,509	6,20%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	991 969,351	1,21%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 441 365,233	9,07%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 286 522,275	39,35%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	4 962 819,466	6,05%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		1 200 000,000	1 231 455,738	1,50%
EMPRUNT NAT2014 cat B	30 000	1 200 000,000	1 231 455,738	1,50%
Obligations des Sociétés		14 836 350,000	15 290 516,814	18,64%
AMENBANK ES2009	30 000	999 000,000	1 010 067,609	1,23%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	900 000,000	930 983,606	1,13%
AMENBANKES2011-1	10 000	200 000,000	202 586,666	0,25%
AMENBANKSUB2010	18 000	719 460,000	735 977,254	0,90%
ATL 2013-1 TF	10 000	200 000,000	207 550,601	0,25%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	600 000,000	606 114,098	0,74%
ATTIJARI LEASE 2015-1	20 000	400 000,000	416 877,814	0,51%
BH 2009CATB	50 000	1 920 000,000	1 920 222,426	2,34%
BNASUB09	23 300	775 890,000	800 525,143	0,98%
BTE 2010	10 000	100 000,000	101 204,809	0,12%
BTE 2010 V	10 000	100 000,000	101 943,727	0,12%
BTK09 CAT(B)	15 000	150 000,000	158 522,508	0,19%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	200 000,000	207 540,984	0,25%
CIL 2017-2 - 7.95%	10 000	800 000,000	840 592,787	1,02%
CIL2014-2 7.6%	15 000	300 000,000	316 790,794	0,39%
CIL2015-1 T 7.65%	15 000	300 000,000	310 032,787	0,38%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	100 000,000	101 053,442	0,12%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	400 000,000	418 660,984	0,51%
HL 2016-1 7.65%	10 000	400 000,000	412 507,541	0,50%
HL 2016-2A 7.65%	19 400	776 000,000	780 411,751	0,95%
HL 2017-3 8%	10 000	800 000,000	847 693,150	1,03%
STB2010-1	46 000	460 000,000	483 955,521	0,59%
TLS2015-2	10 000	400 000,000	419 868,853	0,51%
TLS2016-1	10 000	400 000,000	417 770,492	0,51%
TLS2017-2- 7.95%	10 000	800 000,000	845 582,904	1,03%
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	570 000,000	603 281,754	0,74%
UIB SUB 2015	20 000	400 000,000	412 745,792	0,50%
UIB2009-1 CAT B	20 000	666 000,000	679 451,017	0,83%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations - Intérêts	250 646,212	1 232 374,882	440 106,526	1 936 406,540
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier - Intérêts	594 185,152	2 361 459,902	606 228,163	2 882 750,800
TOTAL	844 831,364	3 593 834,784	1 046 334,689	4 819 157,340

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 14 746 426,627 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	5 983 590,478	1 834 137,939	7,29%
Disponibilités	(2)	8 762 836,149	14 880 584,175	10,68%
Total		14 746 426,627	16 714 722,114	17,97%

(1) Placements monétaires :

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif
UBCI	7,80%	20 jours	26/12/2019	1 993 096,581	1 995 161,343	2,43%
UBCI	7,80%	20 jours	27/12/2019	1 993 096,581	1 994 816,845	2,43%
UBCI	7,80%	20 jours	30/12/2019	996 548,291	996 892,121	1,22%
UBCI	7,80%	20 jours	31/12/2019	996 548,291	996 720,169	1,21%
Total placement certificats de dépôt				5 979 289,744	5 983 590,478	7,29%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à terme	0,000	2 500 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	0,000	34 745,535
Intérêts courus/DAV (POT)	107 870,491	111 021,763
Avoirs en banque	8 654 965,658	12 234 816,877
Total	8 762 836,149	14 880 584,175

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	4 656,033	9 979,416	34 378,575
Intérêts des certificats de dépôt	34 947,804	213 856,242	34 750,359	251 875,126
Intérêts sur les avoirs bancaires	172 067,418	668 715,518	196 715,849	759 574,158
TOTAL	207 015,222	887 227,793	241 445,624	1 045 827,859

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	31/12/2019	31/12/2018
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	<u>152 326,650</u>	<u>152 326,650</u>
	* BATAM	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal de l'EO	<u>3 703 000,000</u>	<u>3 703 000,000</u>
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	<u>-3 855 326,650</u>	<u>-3 855 326,650</u>
	* BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	31/12/2019	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	<u>185 670,795</u>	<u>225 939,765</u>
	Frais de gestionnaire	42 291,685	51 415,720
	Frais de dépositaire	20 630,091	25 080,841
	Frais des distributeurs	122 749,019	149 443,204

3.5 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	31/12/2019	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>91 151,979</u>	<u>56 190,250</u>
	Etat, retenue à la source	66 354,581	27 860,762
	Redevance CMF	6 838,607	8 071,477
	Charges à payer sur l'exercice	17 958,791	20 258,011

3.6- Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	93 141 000
* Nombre de titres	931 410
* Nombre d'actionnaires	1 268
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	46 152 300
* Nombre de titres émis	461 523
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	60 168 400
* Nombre de titres rachetés	601 684
<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	79 124 900
* Nombre de titres	791 249
* Nombre d'actionnaires	1 088

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à -14 300 846,433 dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 31/12/2019 est de 791 249 contre 931 410 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2018</u>	<u>92 324 185,204</u>	<u>92 324 185,204</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>46 152 300,000</u>	<u>46 152 300,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-60 168 400,000</u>	<u>-60 168 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>156 932,377</u>	<u>3 454 693,035</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	37 219,050	37 219,050
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	888,200	888,200
- Frais de négociations de titres	-1 428,170	-1 428,170
- Régularisation des sommes non distribuables	120 253,297	120 253,297
- Sommes distribuables		3 297 760,658
<u>Montant fin de période au 31/12/2019</u>	<u>78 465 017,581</u>	<u>81 762 778,239</u>

3.7- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2019 s'élèvent à **3297760,658DT** contre **3 739 439,468 DT** au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Somme distribuables des exercices antérieurs	645,399	165,581
Résultat d'exploitation	3 569 296,374	4 638 246,767
Régularisation du résultat d'exploitation	-272 181,115	-898 972,880
Total	3 297 760,658	3 739 439,468

3.8- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>185 670,798</u>	<u>791 039,355</u>	<u>225 727,537</u>	<u>1 067 929,584</u>
Rémunération du gestionnaire	42 291,686	180 181,196	51 415,720	243 250,639
Rémunération du dépositaire	20 630,091	87 893,273	25 080,841	118 658,848
Rémunération des distributeurs	122 749,021	522 964,886	149 230,976	706 020,097

3.9- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	<u>28 905,951</u>	<u>120 726,848</u>	<u>35 200,841</u>	<u>158 808,848</u>
Redevance CMF	20 630,091	87 893,273	25 080,841	118 658,848
Abonnement des charges budgétisées	8 275,860	32 833,575	10 120,000	40 150,000

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	<u>8 275,860</u>	<u>32 833,575</u>	<u>10 120,000</u>	<u>40 150,000</u>
Taxes	1 972,238	7 824,640	3 103,806	12 314,011
Frais bancaires	35,008	138,890	36,700	145,602
Publication BO CMF	328,881	1 304,800	379,468	1 505,500
Honoraires CAC	1 709,259	6 781,300	1 709,310	6 781,500
Frais AGO et publications	1 205,816	4 783,945	1 866,059	7 403,387
Jetons de Présence	3 024,658	12 000,000	3 024,658	12 000,000

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1^{er} janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 décembre 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1036 723 dinars et un résultat net déficitaire de la période de <11 352> dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,04% de l'actif au 31 décembre 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ L'emploi au titre des obligations émises par la société Hannibal Lease représentent, au 31 décembre 2019, 10,43% de l'actif de l'Union Financière Hannibal Sicav dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- ✓ Contrairement aux dispositions de l'article 109 du règlement du Conseil du Marché Financier et notamment son point 11, l'Union Financière Hannibal Sicav a cédé à l'Union Financière Salammo Sicav (OPCVM faisant partie du même groupe que le gestionnaire) des obligations d'un montant de 130 000 dinars. Ces opérations ont été passées par la Bourse.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 28 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2019	31/12/2018
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	818 612,059	1 452 303,149
	a- Actions et droits rattachés		450 969,300	867 991,967
	b- Obligations et valeurs assimilées		367 642,759	584 311,182
	c- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	218 110,921	393 453,890
	a- Placements monétaires		0,000	147 468,374
	b- Disponibilités		218 110,921	245 985,516
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 036 722,980	1 845 757,039
	<u>PASSIF</u>			
			24 276,959	24 312,647
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	3 487,491	5 784,090
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	20 789,468	18 528,557
	ACTIF NET		1 012 446,021	1 821 444,392
<u>CP 1</u>	Capital	3.5	1 005 627,386	1 810 099,691
<u>CP 2</u>	Sommes distribuables	3.6	6 818,635	11 344,701
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,461	11,339
	b- Sommes distribuables de l'exercice		6 818,174	11 333,362
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 036 722,980	1 845 757,039

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	6 248,621	61 266,016	9 202,488	56 492,877
	Dividendes		0,000	31 051,400	0,000	23 092,000
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 248,621	30 214,616	9 202,488	33 400,877
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	0,000	817,591	1 752,557	6 054,649
	<u>Total des revenus des placements</u>		6 248,621	62 083,607	10 955,045	62 547,526
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	-3 487,492	-19 227,511	-5 784,090	-21 408,327
	Revenu net des placements		2 761,129	42 856,096	5 170,955	41 139,199
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.9	-7 129,461	-29 501,806	-7 246,951	-29 193,399
	Résultat d'exploitation		-4 368,332	13 354,290	-2 075,996	11 945,800
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-4 682,054	-6 536,116	-223,398	-612,438
	Sommes distribuables de la période		-9 050,386	6 818,174	-2 299,394	11 333,362
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		4 682,054	6 536,116	223,398	612,438
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-20 972,004	-47 197,029	-11 978,205	44 504,718
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		15 023,812	-26 115,558	-12 851,449	70 028,653
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-1 035,581	-1 635,848	-663,059	-3 060,082
	Résultat net de la période		-11 352,105	-61 594,145	-27 568,709	123 419,089

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-11 352,105</u>	<u>-61 594,145</u>	<u>-27 568,709</u>	<u>123 419,089</u>
a- Résultat d'exploitation	-4 368,332	13 354,290	-2 075,996	11 945,800
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-20 972,004	-47 197,029	-11 978,205	44 504,718
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	15 023,812	-26 115,558	-12 851,449	70 028,653
d- Frais de négociation de titres	-1 035,581	-1 635,848	-663,059	-3 060,082
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-10 904,652</u>	<u>0,000</u>	<u>-578,474</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-451 465,885</u>	<u>-736 499,574</u>	<u>-37 489,408</u>	<u>443 593,446</u>
a- Souscriptions	88 225,701	99 900,601	92 530,764	637 972,244
- Capital	77 000,000	87 000,000	78 900,000	551 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	10 337,191	11 953,961	13 008,114	86 464,851
- Régularisation des sommes distribuables	888,510	946,640	622,650	507,393
b- Rachats	539 691,586	836 400,175	130 020,172	194 378,798
- Capital	472 700,000	730 400,000	110 600,000	165 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	61 420,815	98 077,831	18 573,891	28 402,067
- Régularisation des sommes distribuables	5 570,771	7 922,344	846,281	976,731
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-462 817,990</u>	<u>-808 998,371</u>	<u>-65 058,117</u>	<u>566 434,061</u>
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	1 475 264,011	1 821 444,392	1 886 502,509	1 255 010,331
b- En fin de période	1 012 446,021	1 012 446,021	1 821 444,392	1 821 444,392
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	12 915	15 392	15 709	11 532
b- En fin de période	8 958	8 958	15 392	15 392
VALEUR LIQUIDATIVE	113,021	113,021	118,337	118,337
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-4,19%	-3,87%	-5,79%	8,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2019 d'actions et des obligations et valeurs assimilées.

Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% l'Actif
<u>Actions</u>		<u>442 775,517</u>	<u>450 969,300</u>	<u>43,50%</u>
ATL	19 940	61 579,054	33 658,720	3,25%
ATTIJARI BANK	1 410	60 091,180	46 527,180	4,49%
BIAT	357	43 713,850	40 980,030	3,95%
OTH	1 800	29 160,000	24 964,200	2,41%
SAH	3 600	45 802,061	42 652,800	4,11%
SFBT	3 800	50 826,662	72 424,200	6,99%
SOTUVER	9 500	46 701,466	80 056,500	7,72%
TELNET	4 700	35 749,782	43 775,800	4,22%
TPR	5 000	20 805,298	23 700,000	2,29%
UIB	1 853	48 346,164	42 229,870	4,07%
<u>Obligations des Sociétés</u>		<u>266 000,000</u>	<u>278 077,542</u>	<u>26,82%</u>
ATT- LEASING 2018-1-T+2.3%	600	48 000,000	50 096,094	4,83%
ATTIJARI LEASING 2015-1 7,6%	1 000	20 000,000	20 843,890	2,01%
CIL 2017-2 - 7.95%	500	40 000,000	42 029,639	4,05%
CIL2014-2 7.6%	1 000	20 000,000	21 119,386	2,04%
CIL2015-1 T 7.65%	200	4 000,000	4 133,770	0,40%
HL 2016-2 7.65%	600	24 000,000	24 136,445	2,33%
HL 2017-3 8%	500	40 000,000	42 384,658	4,09%
HL 2018-1 8.3%	500	40 000,000	41 581,989	4,01%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	30 000,000	31 751,671	3,06%
<u>BTA</u>		<u>86 240,000</u>	<u>89 565,217</u>	<u>8,64%</u>
BTA-04-2028	40	37 380,000	38 913,107	3,75%
BTA052022	50	48 860,000	50 652,110	4,89%
TOTAL		795 015,517	818 612,059	78,96%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Revenus des Actions	0,000	31 051,400	0,000	23 092,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	6 248,621	30 214,616	9 202,488	33 400,877
Revenus des obligations privées	5 012,544	25 310,620	7 966,411	28 496,877
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 236,077	4 903,996	1 236,077	4 904,000
TOTAL	6 248,621	61 266,016	9 202,488	56 492,877

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2019 à 218 110,921 dinars et s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires	0,000	147 468,374	0,00%
Disponibilités	218 110,921	245 985,516	21,04%
Total	218 110,921	393 453,890	21,04%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	817,591	1 752,557	6 054,649
TOTAL	0,000	817,591	1 752,557	6 054,649

3.3 – Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/12/2019	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	3 487,491	5 784,090
	Frais de gestionnaire	1 211,802	2 107,757
	Frais de dépositaire	227,573	367,646
	Frais de distributeurs	2 048,116	3 308,687

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2019	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	20 789,468	18 528,557
	Etat, retenue à la source	954,483	524,261
	Redevance CMF	86,079	159,556
	Charges à payer sur l'exercice	19 748,906	17 844,740

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	1 539 200
* Nombre de titres	15 392
* Nombre d'actionnaires	119
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	87 000
* Nombre de titres émis	870
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	730 400
* Nombre de titres rachetés	7 304
<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	895 800
* Nombre de titres	8 958
* Nombre d'actionnaires	97

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à -808 998,371 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/12/2019 est de 8 958 contre 15 392 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2019</u>	<u>1 810 099,691</u>	<u>1 810 099,691</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>87 000,000</u>	<u>87 000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-730 400,000</u>	<u>-730 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-161 072,305</u>	<u>-154 253,670</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-47 197,029	-47 197,029
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-26 115,558	-26 115,558
- Frais de négociation de titres	-1 635,848	-1 635,848
- Régularisation des sommes non distribuables	-86 123,870	-86 123,870
- Sommes distribuables		6 818,635
<u>Montant fin de période au 31/12/2019</u>	<u>1 005 627,386</u>	<u>1 012 446,021</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2019 s'élèvent à 6 818,635 DT contre 11 344,701 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Somme distribuables des exercices antérieurs	0,461	11,339
Résultat d'exploitation	13 354,290	11 945,800
Régularisation du résultat d'exploitation	-6 536,116	-612,438
Total	6 818,635	11 344,701

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 1 Charges de gestion des placements	3 487,492	19 227,511	5 784,090	21 408,327
Rémunération du gestionnaire	1 211,803	6 956,131	2 107,757	7 880,813
Rémunération du dépositaire	227,573	1 227,159	367,646	1 352,782
Rémunération des distributeurs	2 048,116	11 044,221	3 308,687	12 174,732

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	7 129,461	29 501,806	7 246,951	29 193,399
Redevance CMF	269,297	1 545,828	468,391	1 751,299
Services bancaires et assimilés	0,000	739,023	0,000	548,900
Abonnement des charges budgétisées	6 860,164	27 216,955	6 778,560	26 893,200

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	6 860,164	27 216,955	6 778,560	26 893,200
Taxes	87,570	347,424	38,758	153,768
Frais bancaires	30,531	121,130	24,013	95,270
Publication BO CMF	328,881	1 304,800	328,679	1 304,000
Honoraires CAC	1 709,284	6 781,400	1 709,310	6 781,500
Frais AGO et publications	1 079,189	4 281,566	1 053,132	4 178,187
Jetons de Présence	3 024,658	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Alpha mena	600,067	2 380,700	600,016	2 380,500
Autres (*)	-0,016	-0,065	-0,006	-0,025

(*)C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Décembre 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 décembre 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 569 245** dinars et un résultat net déficitaire de la période de **<31 224>** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV » au 31 Décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 20,43% de l'actif au 31 décembre 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 28 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2019	31/12/2018
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 248 581,672	1 986 981,305
	a- Actions et droits rattachés		1 248 581,672	1 986 981,305
	b- Titres OPCVM		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	320 663,768	691 854,997
	a- Placements monétaires		0,000	147 468,374
	b- Disponibilités		320 663,768	544 386,623
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 569 245,440	2 678 836,302
	<u>PASSIF</u>			
			<u>25 340,202</u>	<u>26 705,041</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	5 502,235	8 650,887
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	19 837,967	18 054,154
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 543 905,238</u>	<u>2 652 131,261</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	1 537 737,299	2 657 903,527
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	3.6	<u>6 167,939</u>	<u>-5 772,266</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		0,000	-2 898,385
	b- Sommes capitalisables de l'exercice		6 167,939	-2 873,881
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 569 245,440	2 678 836,302

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>0,000</u>	<u>63 892,540</u>	<u>0,000</u>	<u>54 978,705</u>
	Dividendes		0,000	63 892,540	0,000	54 978,705
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>0,000</u>	<u>817,591</u>	<u>1 752,557</u>	<u>8 938,508</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>0,000</u>	<u>64 710,131</u>	<u>1 752,557</u>	<u>63 917,213</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-5 502,235</u>	<u>-26 443,495</u>	<u>-8 650,887</u>	<u>-34 797,898</u>
	Revenu net des placements		-5 502,235	38 266,636	-6 898,330	29 119,315
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	-7 856,883	-33 021,557	-7 385,167	-30 640,726
	Résultat d'exploitation		-13 359,118	5 245,079	-14 283,497	-1 521,411
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-299,921	922,860	-125,537	-1 352,470
	Sommes capitalisables de la période		-13 659,039	6 167,939	-14 409,034	-2 873,881
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		299,921	-922,860	125,537	1 352,470
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		-18 140,455	-190 623,160	-41 574,716	-53 543,522
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		403,813	-33 904,523	-68 976,187	231 145,640
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-128,450	-2 059,230	-1 647,211	-9 129,082
	Résultat net de la période		-31 224,210	-221 341,834	-126 481,611	166 951,625

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-31 224,210</u>	<u>-221 341,834</u>	<u>-126 481,611</u>	<u>166 951,625</u>
a- Résultat d'exploitation	-13 359,118	5 245,079	-14 283,497	-1 521,411
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-18 140,455	-190 623,160	-41 574,716	-53 543,522
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	403,813	-33 904,523	-68 976,187	231 145,640
d- Frais de négociation de titre	-128,450	-2 059,230	-1 647,211	-9 129,082
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-36 438,910</u>	<u>-886 884,189</u>	<u>227 222,958</u>	<u>442 494,379</u>
a- Souscriptions	0,000	199 264,800	246 031,989	556 034,054
- Capital	0,000	203 000,000	239 700,000	541 200,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	6 670,535	16 735,653
- Régularisation des sommes capitalisables	0,000	-3 735,200	-338,546	-1 901,599
b- Rachats	36 438,910	1 086 148,989	18 809,031	113 539,675
- Capital	39 200,000	1 117 600,000	17 800,000	105 900,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	971,074	7 696,484
-Régularisation des sommes capitalisables	-2 761,090	-31 451,011	37,957	-56,809
VARIATION DE L'ACTIF NET	-67 663,120	-1 108 226,023	100 741,347	609 446,004
<u>AN4-Actif Net</u>				
a- En début de période	1 611 568,358	2 652 131,261	2 551 389,914	2 042 685,257
b- En fin de période	1 543 905,238	1 543 905,238	2 652 131,261	2 652 131,261
<u>AN5-Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	16 873	25 627	23 408	21 274
b- En fin de période	16 481	16 481	25 627	25 627
VALEUR LIQUIDATIVE	93,677	93,677	103,489	103,489
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-7,62%	-9,48%	-20,05%	7,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a été créée en 2000, sous forme de SICAV mixte de type distribution puis devenue SICAV Actions de type capitalisation depuis le 2 janvier 2019.

UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UBCI- UNIVERS ACTIONS SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêt.

2.3- Evaluation des autres placements :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4- Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31/12/2019 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% l'Actif
Actions				
ARTES	13 430	83 484,270	65 323,520	4,16%
ATL	50 633	156 522,148	85 468,504	5,45%
ATTIJARI BANK	4 450	212 283,957	146 841,100	9,36%
BIAT	1 348	164 033,465	154 736,920	9,86%
CARTHAGE CEMENT	34 135	94 119,413	40 825,460	2,60%
OTH	9 172	153 365,495	127 206,468	8,11%
SAH	5 500	57 716,287	65 164,000	4,15%
SFBT	6 800	89 859,926	129 601,200	8,26%
SOMOCER	40 000	52 570,000	37 480,000	2,39%
SOTUVER	13 000	60 329,905	109 551,000	6,98%
TELNET	6 500	52 028,183	60 541,000	3,86%
TPR	20 000	83 086,855	94 800,000	6,04%
UIB	5 750	125 682,244	131 042,500	8,35%
Total		1 385 082,148	1 248 581,672	79,57%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Revenus des Actions	0,000	63 892,540	0,000	54 978,705
TOTAL	0,000	63 892,540	0,000	54 978,705

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 320 663,768 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2019	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires	0,000	147 468,374	0,00%
Disponibilités	320 663,768	544 386,623	20,43%
Total	320 663,768	691 854,997	20,43%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	817,591	1 752,557	8 938,508
TOTAL	0,000	817,591	1 752,557	8 938,508

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2019	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	5 502,235	8 650,887
	Frais de gestionnaire	1 572,067	2 471,688
	Frais de dépositaire	393,015	617,923
	Frais de distributeurs	3 537,153	5 561,276

3.4 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/12/2019	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	19 837,967	18 054,154
	Etat, retenue à la source	2 193,441	992,662
	Redevance CMF	130,178	211,772
	Charges à payer sur l'exercice	17 514,348	16 849,720

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	2 562 700
* Nombre de titres	25 627
* Nombre d'actionnaires	116
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	203 000
* Nombre de titres émis	2 030
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	1 117 600
* Nombre de titres rachetés	11 176
<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	1 648 100
* Nombre de titres	16 481
* Nombre d'actionnaires	90

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à -1 108 226,023 dinars.

Le nombre de titres d'UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV au 31/12/2019 est de 16 481 contre 25 627 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2018</u>	<u>2 657 903,527</u>	<u>2 657 903,527</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>203 000,000</u>	<u>203 000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-1 117 600,000</u>	<u>-1 117 600,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-205 566,228</u>	<u>-199 398,289</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-190 623,160	-190 623,160
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-33 904,523	-33 904,523
- Frais de négociation de titres	-2 059,230	-2 059,230
- Régularisation des sommes capitalisables	24 732,891	24 732,891
- Résultat de l'exercice antérieur	-5 772,266	-5 772,266
- Régularisation du résultat de l'exercice antérieur	2 060,060	2 060,060
- Sommes capitalisables		6 167,939
<u>Montant fin de période au 31/12/2019</u>	<u>1 537 737,299</u>	<u>1 543 905,238</u>

3.6 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2019 s'élèvent à 6 167,939 DT contre -5 772,266 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	-2 898,385
Résultat d'exploitation	5 245,079	-1 521,411
Régularisation du résultat d'exploitation	922,860	-1 352,470
Total	6 167,939	-5 772,266

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 1 Charges de gestion des placements	5 502,235	26 443,495	8 650,887	34 797,898
Rémunération du gestionnaire	1 572,067	7 555,286	2 471,688	9 942,263
Rémunération du dépositaire	393,015	1 888,830	617,923	2 485,581
Rémunération des distributeurs	3 537,153	16 999,379	5 561,276	22 370,054

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique

Libelle	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	7 856,883	33 021,557	7 385,167	30 640,726
Redevance CMF	393,015	1 888,830	617,923	2 485,581
Services bancaires et assimilés	0,000	1 520,642	0,000	1 306,840
Abonnement des charges budgétisées	7 463,868	29 612,085	6 767,244	26 848,305

L'abonnement des charges budgétisées ce détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	7 463,868	29 612,085	6 767,244	26 848,305
Taxes (*)	302,138	1 198,697	-23,416	-92,902
Frais bancaires	30,532	121,130	23,802	94,430
Publication BO CMF	303,524	1 204,200	354,011	1 404,500
Honoraires CAC	1 709,285	6 781,400	1 709,310	6 781,500
Frais AGO et publications	1 493,644	5 925,871	1 078,912	4 280,466
Jetons de Présence	3 024,657	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Alpha mena	600,041	2 380,600	600,016	2 380,500
Autres(*)	0,047	0,187	-0,048	-0,189

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net annuel d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de l'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.